Annexe 2a: Conseils sur les Rapports Financiers

9 juillet 2020

Table des Matières

I.	In	troduction	1
II.	N	umérotation des trimestres et calendrier de soumission	1
III.		Composants et instructions du rapport financier trimestriel (QFR)	2
P	٨.	Annexe A : Formulaire de demande d'ajustement du plan financier pluriannuel (PFP))3
	1.	Colonnes de l'annexe A	3
F	3.	Annexe B: Résumé des ajustements du plan financier pluriannuel à ce jour	4
	1.	Colonnes de l'annexe B	4
(C.	Plans financiers détaillés (DFP) (engagements et espèces)	4
	1.	Preparation des plans financiers détaillés (DFP)	5
	2.	Terminologie du DFP	5
	3.	DFP-engagements	6
	4.	DFP-espèces	9
Ι).	Demande de décaissement et formulaire de demande de décaissement	11
E	Ξ.	CDR / DFP détaillés	11

I. Introduction

Ce document fournit des instructions pour remplir les rapports financiers trimestriels (QFR) qui doivent être soumis dans le cadre du dossier de demande de décaissement trimestriel (QDRP). Des modèles pour la plupart de ces rapports se trouvent à l'annexe 2 : Formulaires de rapport financier.

Les entités responsables (AE) sont tenues de soumettre des QDRP distincts ainsi que le QFR associé pour chaque source de financement du MCC applicable, y compris :

- Financement du développement compact (CDF),
- Financement de facilitation compact (CFF),
- Financement compact, et
- Financement par seuil.

Veuillez noter que ces directrices se concentrent principalement sur le processus de préparation du QFR pour les programmes compacts, qui soumettent leurs QDRP à travers le système d'information de gestion du MCC (MCC MIS). Dans les cas où il existe différentes exigences pour les programmes de seuil, qui n'utilisent pas actuellement le MCC MIS, ces exigences sont principalement mises en évidence dans les notes de bas de page.

II. Numérotation des trimestres et calendrier de soumission

Les QDRP sont identifiés par des numéros de soumission trimestriels. Ceux-ci se trouvent en haut de l'annexe A et du formulaire de demande de décaissement pour les programmes de seuil, ou dans MCC MIS pour les programmes compacts. Pour les programmes de seuil, la numérotation des trimestres du QDRP commence avec la première soumission du QDRP. Pour les programmes compacts, la numérotation des trimestres du QDRP commence avec la date de signature des accords CDF et CFF, et à l'entrée en vigueur pour les fonds compacts, même si aucun QDRP n'est soumis pour ce trimestre.

Bien que la plupart des trimestres du QDRP s'étendent sur une période de trois mois exactement, la durée des premiers et derniers trimestres peut varier en fonction de la date de signature des accords de financement ou à l'entrée en vigueur. Que le premier et le dernier trimestre soient longs ou courts dépend du fait que la date applicable tombe avant ou après le milieu d'un trimestre. Dans les cas où la date de signature ou du EIF entraîne un premier trimestre long (c.-à-d. la signature de l'accord de financement ou EIF du 16 août au 30 septembre; du 16 novembre au 31 décembre, du 14 février au 31 mars ou du 16 mai au 30 juin), le premier trimestre s'étendra de la signature de l'accord de financement ou de la date du EIF jusqu'à la fin du prochain trimestre. Au cas où le premier trimestre est court, il aura une extension de la signature de l'accord de financement ou de la date du EIF jusqu'à la fin du trimestre en cours. Par exemple, si la date du EIF compacte est le 21 août, le premier trimestre s'étendra du 21 août au 31 décembre, tandis que si la date EIF est le 5 août, le premier trimestre s'étendra du 5 août au 30 septembre.

Bien que le premier trimestre d'un type de financement commence comme indiqué ci-dessus, l'AE est seulement requis de soumettre un QDRP que lorsque certains jalons sont atteints, comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessous. Dans les cas où l'AE atteint le jalon indiqué dans le tableau 1 mais n'est pas encore prêt à demander un financement, ils sont toujours tenus de soumettre un QDRP non financier, conformément aux exigences énoncées dans les directrices du QDRP.

Veuillez noter que le calendrier ci-dessous représente la dernière date à laquelle le premier QDRP doit être soumis. Dans le cas où l'AE requiert une autorisation de décaissement avant d'atteindre ces jalons, il peut soumettre un QDRP à ce moment-là.

Tableau 1

Fonds	Calendrier de la première soumission du QDRP <i>requise</i>	Calendrier de la dernière soumission du QDRP
CDF	La prochaine date de soumission régulière du QDRP après que l'AE a soumis son premier plan d'approvisionnement.	Lorsque les fonds sont épuisés ou la date à laquelle l'accord prend fin.
CFF	La prochaine date de soumission régulière du QDRP après la signature de l'accord.	Lorsque les fonds sont épuisés ou reportés.
Compact	La prochaine date de soumission régulière du QDRP après le EIF.	Lorsque les fonds sont épuisés ou la date à laquelle l'accord prend fin.
Seuil	Lorsque l'AE requiert son premier décaissement	Lorsque les fonds sont épuisés ou la date à laquelle l'accord prend fin.

Pour tout trimestre après la signature de l'accord de financement ou la date d'entrée en vigueur et avant le premier jalon indiqué dans le tableau 1 ci-dessus ou la première soumission du QDRP par l'AE (selon la première éventualité), l'administrateur du MCC MIS, la direction de l'équipe de pays ou le responsable du PFS dans le pays de l'équipe retirera le QDRP du tableau de bord dans MCC MIS, de sorte que l'AE ait accès au trimestre approprié quand il est nécessaire de commencer à soumettre des QDRP¹.

III. Composants et instructions du rapport financier trimestriel (QFR)

Le rapport financier trimestriel (QFR) comprend les composants suivants, qui sont décrits plus en détail cidessous :

- **L'annexe A**, le formulaire de demande d'ajustement du plan financier pluriannuel (PFP), est conçue pour proposer des réaffectations de financement entre les projets et / ou activités du PFP.
- **L'annexe B**, le résumé des ajustements à ce jour du PFP, fournit un historique de toutes les modifications précédemment approuvées du PFP, par projet et activité.²
- Les plans financiers détaillés (DFP) (engagements et espèces) reflètent le financement que l'AE s'attend à engager et les décaissements qu'il prévoit effectuer pendant la durée du programme.
- Le formulaire de demande de décaissement est un formulaire que les AE utilisent pour demander l'autorisation de décaissement pour le prochain trimestre.
- Les rapports détaillés sur les contrats (CDR) / DFP détaillés (engagements et espèces) sont des rapports qui suivent un format similaire aux DFP mais fournissent des détails plus précis pour expliquer les chiffres dans les DFP, y compris des informations jusqu'au niveau du contrat.

Tous les montants du QFR doivent être exprimés en dollars américains (USD).

Pour tous les composants du QFR à l'exception des CDR / DFP détaillés, les informations supplémentaires relatives au programme (telles que le nom du pays, le nom de l'AE, le numéro de subvention, etc.) et la soumission spécifique sont automatiquement remplies dans MCC MIS.³

¹ Tous les trimestres ignorés s'affichent dans la section Soumissions précédentes du MCC MIS avec le statut « Ignoré ».

² Notez que pour les compacts, l'annexe B est automatiquement calculée dans le MCC MIS et n'a pas à être soumise. Les programmes à seuil doivent être soumis à l'annexe B dans le cadre du OFR.

³ Pour les seuils, l'AE doit insérer manuellement les informations d'identification suivantes dans les modèles fournis à l'annexe 2: nom du pays; nom de l'AE; numéro de subvention; Date de soumission; période de décaissement; période de rapport (trimestre); et si le rapport est soumis hors cycle. Les derniers rapports financiers soumis à la clôture doivent être clairement marqués comme « FINAL ».

Les sous-sections suivantes fournissent des détails supplémentaires sur le remplissage du QFR. Notez que les numéros de colonne reflétés dans les sous-sections ci-dessous se réfèrent aux numéros de colonne dans les modèles de QFR de l'annexe 2.

A. Annexe A : Formulaire de demande d'ajustement du plan financier pluriannuel (PFP)

L'annexe A est généralement utilisée pour demander des ajustements formels (réaffectations) du financement d'un projet ou d'une activité à une autre dans le PFP; cependant, il peut également être utilisé pour enregistrer le roulement du CFF pour un financement compact, une cessation partielle des fonds ou un changement entre le financement géré par le MCC et le financement géré par l'AE. L'annexe A doit être soumise même si aucune modification n'est proposée dans le PFP.

L'écart entre le PFP actuel approuvé et les engagements DFP en espèces et DFP tels que prévus actuellement n'entraîne pas automatiquement une demande formelle de réaffectation des fonds via le tableau A. Si un risque de sur-engagement survient, les déséquilibres signalés dans les colonnes d'écarts dans les DFP peuvent être corrigés en proposant une modification formelle du PFP.

Tous les montants indiqués à l'annexe A doivent être présentés en dollars et en cents avec deux décimales.

1. Colonnes de l'annexe A

Les descriptions ci-dessous fournissent des informations supplémentaires sur les colonnes de l'annexe A.

Budget original de programme (à partir du plan financier pluriannuel de la subvention) (colonne 1): Cette colonne, remplie par le MCC lors de la configuration initiale dans le MCC MIS ou dans les modèles du QFR initiaux fournis aux programmes de seuil, fournit les valeurs du PFP de la subvention et ne change pas pendant la durée de la subvention. Aucune action n'est requise par l'AE.

Plan financier pluriannuel approuvé actuel (colonne 2): Cette colonne reflète le PFP d'origine de la subvention et les ajustements cumulés approuvés du PFP. La colonne 2 contient le montant total du contrat ou de la subvention par projet et activité et le total général de cette colonne doit correspondre au total général de la colonne 1. Les exceptions sont limitées aux augmentations / diminutions nettes pour refléter les modifications apportées au contrat ou aux accords de subvention, les transferts d'un type de fonds à un autre, les dégagements et les mouvements approuvés par le MCC entre les fonds gérés par le MCC et gérés par l'AE.

Ajustements proposés (colonnes 3 et 4): Les augmentations et diminutions proposées du PFP pour chaque projet et activité sont inscrites dans les colonnes 3 et 4, respectivement. Tous les montants sont affichés sous forme de nombres positifs. Le total de la colonne 3 doit généralement être égal au total de la colonne 4, car les augmentations et les diminutions ne devraient pas modifier le total du budget global pour tous les projets et activités. Comme dans le cas de la colonne 2, les exceptions sont limitées aux augmentations / diminutions nettes pour refléter les modifications au contrat ou accords de subvention, les transferts d'un type de fonds à un autre, les dégagements et les mouvements approuvés par le MCC entre les fonds gérés par le MCC et les fonds gérés par l'AE.

Plan financier pluriannuel ajusté proposé (colonne 5) : Cette colonne, qui contient des valeurs qui sont calculées automatiquement, indique le PFP ajusté qu'il est proposé de mettre en place pour la période suivante, après l'approbation des augmentations et des diminutions proposées. La colonne 5 est le résultat de l'addition des montants sur chaque ligne des colonnes 2 et 3, puis de la soustraction du montant de la colonne 4.

B. Annexe B : Résumé des ajustements du plan financier pluriannuel à ce jour

L'annexe B fournit un journal historique de toutes les modifications approuvées du PFP, par projet et activité. Puisqu'elles n'ont pas encore été approuvées, ce calendrier <u>n'inclut pas</u> les modifications proposées au PFP dans la soumission actuelle du QFR. Les programmes de seuil doivent soumettre l'annexe B dans le cadre du QFR. Pour les programmes compacts, l'annexe B est automatiquement calculée dans le MCC MIS et <u>ne doit pas</u> être soumise avec le QDRP. Pour trouver l'annexe B pour les compacts, les utilisateurs doivent exécuter le rapport d'exportation du QDRP, qui se trouve dans l'onglet « Rapports » MCC-MIS⁴.

Tous les montants indiqués à l'annexe B sont présentés en dollars et en cents avec deux décimales.

1. Colonnes de l'annexe B

Les descriptions ci-dessous fournissent des informations supplémentaires sur les colonnes de l'annexe B.

Budget original du programme (du plan financier pluriannuel de la subvention) (colonne 1): Cette colonne, remplie par le MCC lors de la configuration initiale, fournit les valeurs du PFP de la subvention et ne change pas pendant la durée de vie de la subvention. Aucune action n'est requise par l'AE.

Ajustement rapporté / approuvé (colonnes 2 et 3): L'annexe B crée une colonne d'ajustement distincte pour enregistrer chaque modification qui a été approuvée au cours de la période en cours. Cette information est la somme des montants des colonnes 3 et 4 (ajustements proposés) de l'annexe A précédemment approuvée. Les montants de l'annexe A, colonne 3, sont transférés à l'annexe B en tant que nombres positifs et les montants de l'annexe A, colonne 4, sont transféré à l'annexe B en tant que nombres négatifs. Le total général pour chacune des colonnes des ajustements approuvés de l'annexe B devrait normalement être égal à zéro. Comme dans le cas de l'annexe A, les exceptions sont limitées aux augmentations / diminutions nettes pour refléter les modifications apportées au contrat ou aux accords de subvention, les transferts d'un type de fonds à un autre, les dégagements et les mouvements approuvés par le MCC entre les fonds gérés par le MCC et les fonds gérés par l'AE.

Lors de la préparation de l'annexe B, les AE du programme de seuil doivent insérer la date de soumission du QFR applicable en haut de la colonne d'ajustement respective pour identifier les ajustements du QFR qui ont été approuvés par le MCC. Si nécessaire pour refléter l'historique complet des modifications, l'AE devrait également ajouter des colonnes supplémentaires en copiant la colonne 3 et en insérant une nouvelle colonne à droite.

Budget actuel approuvé (colonne 4): Cette colonne contient l'effet cumulatif des ajustements précédemment approuvés en ajoutant tous les ajustements pour chaque projet et activité (dans les colonnes 2, 3, etc.) au PFP d'origine dans la colonne 1.

C. Plans financiers détaillés (DFP) (engagements et espèces)

Les DFP-engagements et DFP-espèces constituent le DFP, qui reflète le financement que l'AE s'attend à engager et les décaissements qu'il prévoit d'effectuer conformément aux plans de travail du programme, aux contrats existants, aux dépenses opérationnelles, au plan d'approvisionnement et à d'autres documents du QDRP. À des fins de planification, le DFP répartit ces catégories au niveau de l'activité ou de la sous-activité (ou à un niveau plus détaillé, selon le cas) sur une base trimestrielle pendant toute la durée de la subvention. Une fois l'autorisation de décaissement approuvée pour le trimestre, l'AE ne peut pas dépasser le montant de décaissement au niveau de l'activité inclus dans le DFP-espèces approuvé, bien qu'il puisse prendre des engagements supérieurs au montant reflété dans les DFP-engagements, à condition que le

⁴ Pour plus d'informations sur l'exécution et la révision de ce rapport, veuillez consulter le chapitre 5 du Guide de l'utilisateur du MCC MIS.

montant soit dans les le montant total de la subvention et toutes les autres exigences pertinentes du programme soient respectés.

1. Préparation des plans financier détaillés (DFP)

Le processus de préparation des DFP dépendra (1) s'il s'agit d'un programme compact ou d'un programme de seuil et (2) pour les compacts, si l'AE a SAP⁵. Les programmes de seuil, qui n'utilisent pas actuellement le MCC MIS ou SAP, doivent utiliser les modèles de l'annexe 2 et préparer leurs DFP manuellement.

Les programmes compacts soumettent leurs QDRP via le MCC MIS, mais le processus diffère selon que l'AE a SAP.

- <u>S'ils n'ont pas encore SAP</u>, l'AE peut saisir des informations via (1) la saisie manuelle des données dans les formulaires DFP-engagements et DFP-espèces dans le MCC MIS, ou (2) l'importation d'une feuille de calcul Excel en tirant parti d'un modèle formaté du MCC MIS.
- Les AE qui utilisent SAP importeront le rapport dans le MCC MIS en générant le rapport à partir de SAP, en enregistrant le rapport au format XML et en important le fichier XML dans le MCC MIS. Pour obtenir des instructions sur la génération des fichiers XML à partir de SAP, veuillez-vous reporter à la procédure de processus d'affaires « Business Procès Procédure, (BPP) » SAP du pays concerné.

Pour plus d'informations sur l'exécution de ces options dans le MCC MIS, veuillez consulter le chapitre 3.3 du Guide de l'utilisateur du MCC MIS.

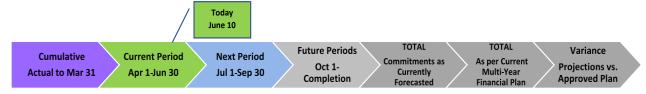
Avant de remplir les DFP, l'AE devrait mettre à jour son système financier pour refléter les dernières projections sur les besoins de financement, les livrables et les approvisionnements prévus, les subventions et les accords de partenariat, et déterminer si des réaffectations budgétaires sont nécessaires. L'AE devrait ensuite remplir les DFP-engagements en premier, car les changements dans les chiffres des engagements déclencheront probablement des changements correspondants dans les DFP-espèces.

2. Terminologie du DFP

Tel que mentionné ci-dessus, le DFP comprend deux composantes : les DFP-engagements et les DFP - espèces. Les **DFP-engagements** reflètent les engagements réels et prévus, tandis que les **DFP-espèces** reflètent les décaissements réels et prévus. Les deux présentent des informations par projet, activité et sous-activité (ou à un niveau plus détaillé, selon le cas).

Comme le montre la figure 1, les DFP sont divisés en plusieurs catégories pour refléter différentes périodes.

Figure 1



La terminologie clé, qui est décrite plus en détail ci-dessous, comprend la période cumulative, la période actuelle, la période suivante et les périodes futures.

• Le terme « **cumulatif** » fait référence aux engagements / décaissements cumulés réels et comprend

⁵ Systèmes, Applications et Produits dans le Traitement des Données (SAP) est la solution technologique standard utilisée dans les programmes compacts. Les AE utilisent ce système entièrement intégré pour gérer les données financières et d'approvisionnement et pour générer des rapports.

les informations de tous les trimestres précédant le début de la période en cours ;

- La « **période actuelle** » fait référence au trimestre au cours duquel l'AE opère pendant la préparation du QFR (en supposant que le QDRP est soumis conformément aux dates de soumission standard du QDRP) ;
- La « **période suivant** » fait référence au trimestre à venir pour lequel le QDRP est soumis et pour lequel toute demande de décaissement est prévue; et
- Les « **périodes futures** » se réfèrent aux trimestres au-delà de la période suivante, jusqu'à l'achèvement de la subvention.

Le MCC MIS remplira automatiquement les numéros de trimestre et les dates de période de rapport pour les colonnes de la période actuelle, la période suivante et les périodes futures.⁶

Les DFP comprennent également deux colonnes « Total » et une colonne « Écart». Celles-ci incluent:

- Le « total des engagements / décaissements tels que prévus actuellement », qui est automatiquement calculé et reflète la somme des engagements / décaissements réels et prévus jusqu'à la fin de la subvention;
- Le « **total selon le plan financier pluriannuel actuel** », qui reflète le montant total alloué à un projet ou une activité spécifique dans le PFP actuel (à l'exclusion des réaffectations proposées dans le cadre de l'annexe A du QDRP actuel); et
- La «Variance», qui reflète la différence entre les deux colonnes « Total ».

3. DFP-engagements

Les engagements réels par rapport aux prévisions sont définis comme suit:

- Un **engagement réel** comprend la valeur de tout contrat, subvention, accord ou autre engagement qui a été signé / exécuté ou des dépenses récurrentes hors contrat qui ont été payées.
- Un **engagement prévu / projeté** comprend la valeur de tout engagement dont la signature / exécution est prévue dans le futur, comme un contrat, une convention de subvention ou des options de contrat, mais qui n'a pas encore été signé / exécuté, ainsi que toutes les dépenses récurrentes hors contrat qui devraient être engagés.

a) Colonnes des DFP-engagements

Les descriptions ci-dessous fournissent des informations supplémentaires sur les colonnes des DFP-engagements DFP.

Engagements cumulatifs réels au début de la période en cours (colonne 1) : Cette colonne reflète tous les engagements réels survenus au cours de la ou des périodes précédant le premier jour de la période en cours: contrats exécutés, subventions, accords, dépenses récurrentes, etc. Par exemple, si la période actuelle est du 1er avril au 30 juin, tous les engagements pris avant le 1er avril doivent être répertoriés dans la colonne 1 des DFP-engagements DFP pour le QDRP préparés et soumis à l'approbation du MCC le 10 juin.

Engagements prévus au cours de la période en cours (colonne 2): Cette colonne reflète les engagements pris à ce jour au cours de la période en cours plus les engagements prévus pour le reste de la période en cours. Par exemple, un AE a signé sept contrats au cours du trimestre commençant le 1er avril et se terminant le 30 juin. L'AE soumet un package DR au MCC pour approbation le 10 juin (avec 20 jours restants dans la période actuelle) et prévoit de faire deux autres engagements dans le temps restant. Si la probabilité d'exécuter ces engagements prévus est élevée, l'AE devrait inclure les neuf engagements dans la colonne 2 des DFP-engagements du DFP.

⁶ Pour les programmes à seuil, lors de la préparation des rapports financiers, l'AE doit insérer les dates pertinentes pour chaque période dans les en-têtes de colonne.

Période suivante (colonnes 3-5) : Ces colonnes indiquent les nouveaux engagements prévus, par mois, pour le prochain trimestre.

Période suivante - Trimestre total (Colonne 6) : Cette colonne est une somme à calcul automatique des valeurs mensuelles qui montre le total des engagements prévus pour le trimestre suivant.

Périodes futures (colonne 7 plus colonnes supplémentaires): Ces colonnes indiquent les nouveaux engagements prévus, par trimestre, pour la durée de la subvention du MCC.

Engagements totaux tels qu'ils sont actuellement prévus: Il s'agit d'une somme auto-calculée des engagements cumulatifs réels pris au cours de la ou de(s) période(s) cumulative(s), plus les engagements projetés pour la période en cours, plus les engagements prévus jusqu'à la fin du don. Les chiffres de cette colonne doivent être proches de ceux de la colonne Total selon le plan financier pluriannuel actuellement approuvé, alors qu'une certaine différence est probable.

Total selon le plan financier pluriannuel actuellement approuvé : Cette colonne indique les allocations de financement actuellement approuvées par projet et par activité. Notez que cela n'inclura que les chiffres au niveau des projets et des activités.

Écart - Projections par rapport au plan approuvé, écart inférieur / supérieur du budget : Il s'agit d'une colonne à calcul automatique qui montre la différence (supérieure / inférieure) au niveau du projet et de l'activité (pas pour la sous-activité ou en dessous) entre les engagements totaux comme actuellement prévu et le total selon le plan financier pluriannuel actuellement approuvé. Les écarts entre les engagements prévus et le budget, tels que reflétés dans le PFP actuel, pourraient résulter de la signature de contrats « supérieurs » et « inférieurs » au budget et / ou de révisions des estimations de coûts pour les achats futurs. On peut parfois s'attendre à une telle divergence, même si elle indique une différence qui doit être expliquée. L'évaluation des écarts dans chaque projet / activité aidera l'AE à déterminer si et / ou quand une réaffectation ou un ajustement du financement (via l'annexe A) peut devenir nécessaire. À moins qu'une réaffectation ne soit prévue, les chiffres de cette colonne doivent être proches de zéro, en notant que :

- Les chiffres négatifs indiquent un risque de « surengagement » (si les prévisions actuelles devenaient réalité, il n'y aurait pas assez de fonds pour mettre en œuvre le projet / l'activité) ; et
- Des chiffres positifs peuvent indiquer une attente d'économies à la fin de la subvention du MCC, en notant que les projections actuelles sont inférieures au montant budgété actuel.

Le total général de tout ce qui se trouve dans cette colonne devrait être proche de zéro et ne devrait en aucun cas être négatif, ce qui indiquerait que l'AE prévoit d'engager un montant supérieur à ce qui est disponible dans la subvention.

L'AE doit identifier et expliquer tout écart significatif dans les notes explicatives.

b) Enregistrement des engagements

Contracts

Si un contrat comporte une période de référence plus des options, la période de référence sera indiquée comme un engagement réel et chacune des options sera présentée comme des engagements prévus au cours du mois / trimestre où les options devraient être exercées.

⁷ Il est important de noter que si les engagements prévus peuvent dépasser le plan financier pluriannuel tel qu'il est actuellement approuvé, ce qui indique la nécessité d'un ajustement budgétaire, les engagements réels ne peuvent jamais dépasser les valeurs du plan financier pluriannuel actuellement approuvé.

Les contrats IDIQ et BPA seront présentés comme une combinaison d'engagements réels et prévus. Pendant la phase d'approvisionnement, la valeur totale d'un IDIQ ou d'un BPA prévu sera enregistrée comme une projection future. Une fois l'IDIQ ou le BPA en place, la valeur totale du (des) contrat(s) sera indiquée comme une combinaison d'engagements réels et prévus: les engagements réels seraient enregistrés au fur et à mesure que les commandes de tâches sont attribuées, et les engagements prévus refléteraient les futurs ordres de tâches prévus qui n'ont pas encore été signés.

Dépenses récurrentes

Toute dépense récurrente telle que les salaires, les services publics, les frais de déplacement, etc. (en dehors d'un contrat de fournisseur exécuté) devrait être enregistrée au cours de la même période au cours de laquelle le décaissement a lieu ou est prévu, et devrait donc être prévue dans le DFP sous forme de série des projections d'engagement récurrents pour chaque trimestre pertinent.

Accords avec les entités d'exécution (AEE)

Une entité d'exécution (EE) est une filiale gouvernementale qui n'est pas l'AE mais qui est responsable de la gestion de la mise en œuvre d'un élément d'un programme financé par une subvention du MCC, et d'initier les décaissements correspondants de financement qui sont fournis par un AE ou qui sera remboursé par un AE.

Les structures d'engagement et de paiement diffèrent selon le type d'AE. Il existe trois manières fondamentales de structurer les engagements et les dépenses dans le contexte des AEE. Ce guide traite du traitement des engagements pour chacune de ces trois structures, comme suit :

- a) Contributions en nature aux EE: le financement du MCC associé à une AEE n'est souvent pas fourni directement à l'EE, mais oblige plutôt l'AE à se procurer et à payer des contributions en nature (c'est-à-dire les biens, travaux et services qui soutiennent les fonction EE) Ces types de dépenses doivent être prévus ou déclarés au cours du trimestre au cours duquel le contrat entre l'AE et le vendeur de ces biens, travaux ou services est signé, quelle que soit la date de signature de l'AEE.
- b) Coûts récurrents: les AEE sont souvent structurés pour fournir aux EE des décaissements (sur la base d'un paiement direct ou d'un remboursement) qui sont administrés par EE pour couvrir les coûts directs des salaires, des frais de déplacement, des services publics ou d'autres dépenses au titre de l'AEE. Ces dépenses sont souvent de nature administrative mais peuvent également être des dépenses non administratives et, dans les deux cas, elles sont payées à la fin des produits livrables requis dans l'AEE, mais remboursées sur la base des coûts réels. Les engagements pour les coûts récurrents doivent être enregistrés au cours de la période au cours de laquelle le décaissement a effectivement lieu ou est prévu, et doivent donc être prévus sur les DFP-engagements de la même manière, sous forme d'une série de projections d'engagement récurrents pour chaque trimestre applicable.
- c) Paiements d'étape à prix fixe: Dans certaines circonstances, les coûts directs pour les EE ont été structurés de telle sorte que des paiements forfaitaires à prix fixes sont décaissés en fonction de l'achèvement des étapes de performance ou des produits livrables. Pour ces types de paiements, l'engagement total est enregistré au moment de la signature de l'AEE puisque la structure de paiement ressemble à un contrat à prix fixe avec un fournisseur, plutôt qu'au paiement ou au remboursement des coûts directs de l'AIE.

Étant donné que les AEE peuvent inclure une ou plusieurs de ces structures dans un seul accord et sont souvent liées à des montants maximums à ne pas dépasser au cours d'un mois civil (plutôt que la durée de vie de l'AEE), les AE et leurs agents fiscaux devraient effectuer un examen annuel des engagements de

l'AEE et réduire le montant global de l'engagement lorsque les maximums mensuels n'ont pas été atteints. Pour faciliter cela, le système financier de l'AE devrait être en mesure de produire des rapports qui consolident divers engagements et dépenses de l'AEE avec l'accord global.

Veuillez-vous référer à l'illustration ci-dessous qui affiche différents types de prévision d'engagement :

	Next Period	Future Periods		TOTAL		
Forecasted Commitments for ->	Total Quarter X	Quarter X+1	Quarter X+2	Quarter X+3	Commitments As Currently Forecasted	IEA#1 includes recurring costs
Date/Month/Quarter ->	Jul '20 Sep '20	Oct '20 Dec '20	Jan '21 Mar '21	Apr '21 Jun '21		committed each applicable quarter.
Column Number	Column 6	Column 7	Column 8	Column 9		applicable quarter.
Project 1	300,000	115,000	165,000	115,000	890,000	
A. Activity 1	300,000	15,000	165,000	15,000	690,000	
Subactivity 1x	300,000	15,000	165,000	15,900	690,000	
IEA #1 Total	0	15,000	165,000	15,000	195,000	
IEA #1a (recurring costs)	0	15,000	15,000	15,000	45,000	
IEA #1b (vendor contract in support of IEAno option)	0		150,000		150,000	
IEA #2 Total	300,000		↑		300,000	
IEA #2a (fixed price milestone-based IEA)	300,000				300,000	
B. Activity 2	0	100,000	0	100,000	200,000	
Subactivity 2x	0	100,000	0	100,000	200,000	
Fixed price contract (6 month base period + 1 option)	0	100,000		100,000	200,000	
				1		
IEA#2 Fixed price structure committed at IEA signature.		IEA#1 comn perio	or contract in and fixed prion nitted when si d) and when o iised, where ap	ce contract gned (base option is		

Autres engagements

D'autres engagements tels que des subventions, des accords de partenariat, etc. peuvent inclure des structures d'engagement et de paiement similaires à des contrats ou des AEE. Cependant, étant donné que les structures varient selon le type d'engagement, le responsable du PFS du MCC doit être consulté sur la meilleure façon de construire les DFP.

4. DFP-espèces

Les décaissements réels par rapport aux décaissements prévus sont définis comme suit :

- Un **décaissement réel** reflète la valeur de tout décaissement terminé.
- Un décaissement projeté/ prévu comprend la valeur de tout décaissement prévu qui n'a pas encore été
 effectué.

a) Colonnes dans les DFP-espèces

Les descriptions ci-dessous fournissent des informations supplémentaires sur les colonnes de DFP-espèces.

Décaissements cumulatifs réels au début de la période en cours (colonne 1): Cette colonne reflète tous les décaissements réels qui se sont produits au cours de la ou des périodes précédant le premier jour de la période en cours. Par exemple, si une période en cours va du 1er avril au 30 juin, tous les décaissements effectués avant le 1er avril doivent être répertoriés dans la colonne 1 du DFP-espèces pour le QDRP préparé et soumis à l'approbation du MCC le 10 juin.

Décaissements prévus au cours de la période en cours (colonne 2): Cette colonne reflète les décaissements effectués à ce jour au cours de la période en cours plus les décaissements prévus pour le reste de la période en cours. Par exemple, un AE a payé sept factures au cours du trimestre commençant le 1er avril et se terminant le 30 juin. L'AE soumet un package DR au MCC pour approbation le 10 juin (avec 20 jours

restants dans la période en cours), et prévoit de payer trois autres factures dans le temps restant. Si la probabilité d'exécuter ces décaissements prévus est élevée, l'AE doit inclure les dix décaissements dans la colonne 2 du DFP-espèces.

Période suivante (colonnes 3 à 5): Ces colonnes indiquent les nouveaux décaissements prévus, par mois, pour le trimestre suivant.

Période suivante - total du trimestre (Colonne 6) : Cette colonne est une somme à calcul automatique des valeurs mensuelles qui montre le total des décaissements prévus pour le trimestre suivant.

Périodes futures (colonne 7 plus colonnes supplémentaires) : Ces colonnes indiquent les nouveaux décaissements prévus, par trimestre, pour la durée de la subvention du MCC.

Total des décaissements actuellement prévus : Il s'agit d'une somme auto-calculée des décaissements cumulatifs réels effectués au cours de la ou des périodes cumulatives, plus les décaissements prévus pour la période en cours, plus les décaissements prévus jusqu'à la fin de la subvention. Les chiffres de cette colonne devraient être proches de ceux de la colonne du total selon le plan financier pluriannuel actuellement approuvé, alors qu'une certaine différence est probable.

Total selon le plan financier pluriannuel actuellement approuvé: Cette colonne indique les de financement actuellement approuvées par projet et par activité. Notez que cela n'inclura que les chiffres au niveau des projets et des activités.

Écart - Projections par rapport au plan approuvé, écart inférieur / supérieur du budget : Il s'agit d'une colonne à calcul automatique qui montre la différence (supérieure / inférieure) au niveau du projet et de l'activité (pas pour la sous-activité ou moins) entre le total des décaissements comme actuellement prévu et le total selon le plan financier pluriannuel actuellement approuvé. L'évaluation des écarts dans chaque projet / activité, en coordination avec les engagements du DFP, aidera l'AE à déterminer si et / ou quand une réaffectation ou un ajustement du financement (via l'annexe A) peut devenir nécessaire. À moins qu'une réaffectation ne soit prévue, les chiffres de cette colonne doivent être proches de zéro, en notant que :

- Les chiffres négatifs indiqueront un risque de «sur décaissement» (si les prévisions actuelles devenaient réalité, il n'y aurait pas suffisamment de fonds pour mettre en œuvre le projet / l'activité); et
- Des chiffres positifs peuvent indiquer une attente d'économies à la fin de la subvention du MCC, en notant que les projections actuelles sont inférieures au montant budgété actuel.

Le total général de tout ce qui figure dans cette colonne devrait être proche de zéro et ne devrait en aucun cas être négatif, ce qui indiquerait que l'AE prévoit de débourser un montant supérieur à ce qui est disponible dans la subvention.

L'AE doit identifier et expliquer tout écart significatif dans les notes explicatives.

b) Enregistrement des décaissements

La logique du DFP-espèces est identique à celle des DFP-engagements. La seule exception est que le DFP-espèces est conçu pour suivre les flux de trésorerie plutôt que les contrats et autres engagements. Les décaissements prévus devraient refléter les calendriers des produits livrables / paiements des contrats exécutés, des subventions, des accords, des autres engagements et des coûts récurrents (tels que les salaires, les services publics, etc.). Une attention particulière doit toujours être accordée aux projections de trésorerie pour tous les engagements enregistrés dans les DFP-engagements.

Le DFP-espèces approuvé par le MCC constitue la base de l'autorisation totale de décaissement de l'AE, par activité, pour le trimestre. Pendant la période de décaissement, les paiements effectués par l'AE à partir des comptes autorisés ou en utilisant le CPS ne peuvent pas dépasser ces limites de niveau d'activité.

D. Demande de décaissement et formulaire de demande de décaissement

Le montant demandé dans la demande de décaissement devrait correspondre au total prévu pour le prochain trimestre (période suivante – total du trimestre) dans le DFP-espèces. Tous les montants indiqués sur le formulaire de demande de décaissement doivent être présentés en dollars et en cents avec deux décimales.

Une fois que le DFP-espèces est complété dans le MCC MIS, la demande de décaissement est automatiquement remplie et peut être imprimée à partir du système pour signature. L'AE peut autrement utiliser le modèle standard de l'annexe 2 ou le formulaire de demande de décaissement généré par SAP.

Le formulaire de demande de décaissement est exécuté en autorisant les signatures des personnes autorisées à le faire en vertu de l'accord de subvention pour confirmer le respect des accords pertinents et l'autorisation de décaisser les fonds comme prévu.

Veuillez noter que les dates des signatures d'autorisation sur le formulaire de demande de décaissement doivent être identiques ou antérieures à la date figurant sur la demande de décaissement. Le formulaire de demande de décaissement signé doit être scanné et soumis avec le QDRP pour que le package soit approuvé.

E. CDR / DFP détaillés

Les CDR / DFP détaillés suivent un format similaire à celui des DFP, mais fournissent des détails plus détaillés pour expliquer les chiffres dans les DFP. Cela fournit des informations supplémentaires pour aider le MCC à comprendre la demande, sachant que les DFP ne descendent généralement qu'au niveau des sous-activités.

CDR

Les CDR (engagements et trésorerie) sont des rapports générés à partir de SAP qui fournissent des informations détaillées sur les engagements et les décaissements. Les rapports ont été conçus pour s'aligner sur la structure du DFP, mais fournissent des informations sous la sous-activité, y compris les affectations (c'est-à-dire les réservations de fonds), les achats prévus (c'est-à-dire les demandes d'achat), les contrats et les paiements autres que les achats. Pour chacun de ces types de documents, les données d'engagement et de décaissement / données réelles et prévues sont rapportées, conformément aux DFP. Pour obtenir des instructions sur la génération du CDR, veuillez-vous référer à la procédure du processus d'affaires SAP du pays concerné.

Les CDR sont requis pour tous les programmes qui utilisent SAP au moment de la soumission du QDRP.

DFP détaillés

Les DFP détaillés sont similaires aux CDR, mais sont des rapports manuels (en l'absence de SAP) qui fournissent des informations détaillées sur les engagements et les décaissements réels et prévus jusqu'au niveau du contrat, de la subvention ou de l'accord de coopération. Ces rapports s'alignent sur la structure des DFP dans le MCC MIS, mais fournissent des informations sous la sous-activité, y compris les achats prévus, les subventions ou les accords de coopération, les contrats, les achats non liés à l'approvisionnement et les coûts récurrents. Pour chacun de ces éléments, les données d'engagement et de décaissement réels et prévus doivent être communiquées de manière cohérente avec les DFP dans le MCC MIS.



⁸ Les programmes de seuil peuvent soumettre un seul DFP avec des informations jusqu'au niveau du contrat. Cela servirait également de DFP détaillé.